

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2025-046**

L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 20
 votants : 26

OBJET :

Compte Financier Unique
du Service Public
d'Assainissement Non
Collectif
(CFU)

Exercice 2024

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre MILLET-LACOMBE

Monsieur le Président, ayant quitté la salle, Monsieur Pierre VERGNOLLE, 1^{er} vice-président, prend la présidence de l'assemblée.

Rapporteur : A. HUCHET

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes, se résume dans ses grandes masses de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 608,84		10 594,73		14 203,57
Opérations de l'exercice	5 680,00	8 145,00	-	-	5 680,00	8 145,00
TOTAUX	5 680,00	11 753,84	-	10 594,73	5 680,00	22 348,57
Résultat de clôture		6 073,84		10 594,73		16 668,57
Restes à réaliser			-	-	-	-
Totaux cumulés	-	6 073,84	-	10 594,73	-	16 668,57
Résultats définitifs		6 073,84		10 594,73		16 668,57

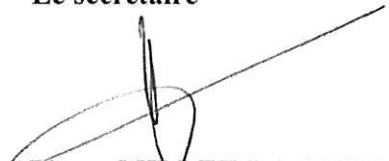
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, réuni sous la présidence de Pierre VERGNOLLE :

- **approuve** le Compte Financier Unique du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2024, par 26 voix "pour".
- **donne** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Le secrétaire



Pierre MILLET-LACOMBE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.